

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 05/11/2020

#### DELIBERATION

relative à l'élection des personnalités extérieures du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et D. 719-41 à D. 719-47-5,

Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, notamment ses articles 16 et 17,

Vu l'arrêté du 14 septembre 2020 portant organisation des opérations électorales pour l'élection des personnalités extérieures au Conseil d'Administration (CA) et l'élection du président de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Vu l'appel public à candidatures publié le 14 octobre 2020 sur le site internet de l'Université Toulouse 1 Capitole,

**Vu** les candidatures de Mme Jennifer COURTOIS DE VIÇOSE, M. Cyril GAYSSOT, Mme Marie-France MARCHAND-BAYLET, Mme Véronique COSSIC, M. Belkacem MOUSSAOUI, Mme Olga PAIS, M. Xavier PETRACHI, M. Julien SIRET, M. Maxime BOUGUEMAZI, Mme Corinne D'AGRAIN, Mme Sylvie Nathalie FEHR, M. Thomas LAURENT, Mme Christine DECHAUMONT, M. Manuel FURET, Mme Nathalie RENIER-BRUNET, Mme Ana-Maria CELMA-BERNUZ, Mme Sandra CONTE-DULONG, M. Pascal VANHOVE, M. Thierry VERGER,

**Considérant** qu'en application des article 16 et 17, susvisés, des statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, il doit être procédé à l'élection de cinq personnalités extérieures :

- une personne assumant des fonctions de direction générale dans une entreprise,
- un représentant des organisations représentatives des salariés,
- un représentant d'une entreprise de moins de cinq cents salariés,
- un représentant d'un ordre professionnel,
- un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Considérant que cette élection a lieu au cours d'une réunion des membres nouvellement élus du Conseil d'Administration et des personnalités extérieures désignées par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et l'INRAE, sous la présidence du doyen d'âge des professeurs membres élus du Conseil, après un appel public à candidatures publié sur le site Internet de l'Université.

**Considérant** que les huit personnalités extérieures comprennent autant de femmes que d'hommes et au moins l'une d'entre elles doit être diplômée de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Les membres nouvellement élus du Conseil d'Administration et les personnalités extérieures désignées par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et l'INRAE, après en avoir délibéré, décident :

#### Article 1er

Sont désignées en qualité de personnalités extérieures appelées à siéger au conseil d'administration de l'Université Toulouse 1 Capitole :

- En tant que personne assumant des fonctions de direction générale dans une entreprise :

## Mme Jennifer COURTOIS DE VIÇOSE,

Au premier tour de scrutin, par 14 voix, Contre 13 voix à Mme Marie-France MARCHAND BAYLET, Aucun bulletin blanc ou nul;

- En tant que représentant des organisations représentatives des salariés :

### M. Belkacem MOUSSAOUI,

Au second tour de scrutin, par 14 voix, Contre 13 voix à Mme Véronique COSSIC, Aucun bulletin blanc ou nul;

- En tant que représentante d'une entreprise de moins de cinq cents salariés :

#### Mme Sylvie Nathalie FEHR,

Au premier tour de scrutin, par 14 voix, Contre 13 voix à Mme Corinne D'AGRAIN, Aucun bulletin blanc ou nul;

En tant que représentante d'un ordre professionnel :

#### Mme Nathalie RENIER-BRUNET,

Au premier tour de scrutin, par 14 voix, Contre 13 voix à M. Manuel FURET, Aucun bulletin blanc ou nul;

- En tant que représentant d'un établissement d'enseignement secondaire :

### M. Thierry VERGER,

Au premier tour de scrutin, par 14 voix, Contre 13 voix à M. Pascal VANHOVE, Aucun bulletin blanc ou nul.

# Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université et transmise au recteur de l'académie de Toulouse.

La doyenne d'âge des professeurs membres élus du conseil d'administration, Présidente de séance,

Corinne MASCALA